Nom / Prénom du cavalier	:				
Nom / Prénom du responsa	able légal :				
Acceptation des conditions générales de la Licence Cocher les cases choisies					
Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'asurances de la licence et je souscris l'assurance individuelle					
du cavalier. Je refuse l'assurance individuelle du cavalier et justifie être assuré à ce titre auprès de : contrat N°					
J'autorise la FFE à utiliser mon image prise lors d'activités fédérales, à des fins de promotion et d'information des activités de la FFE, y compris sur son site internet www.ffe.com.					
L] ^{Oui} [Non			
J'autorise la FFE à commu	niquer mon adresse Oui	pour recevoir tous dod Non	ruments.		
Je donne mandat pour la désignation du délégué fédéral agréé. Oui Non					
Je reconnais avoir été infor	rmé des risques liés	à la pratique de l'équit	ation pouvant m'atteindre corporellement		
			on club et que je dois envoyer une lettre re conditions générales de la licence.	commandée avec AR au SIF –	
Signature impérative :					
Informations sur les garanties d'assurance					
Responsabilité civile vis-à Plafond des garanties par sinis		·	Sabilité Civile Protection pénale et recours		
Dommages corporels dont dommages matériels et ir dont dommages matériels non Franchise sur les dommages n	consécutifs natériels & immatériels	500 000 € 200 €	Dans la limite de : (seuil d'intervention pour les recours uniquer	35 000 € nent : 200 €)	
Assurance individuelle du cavalier - Garanties de base					
Décès uniquement pour les Entre 12 et 17 ans 18 ans et plus	s assurés de plus de	12 ans 10 500 € 21 000 €	Frais de transport des blessés* Dans la limite de :	520 €	
Assurés de moins de 12 ans : f	rais obsèques et sépult	ture 10 000€	Remboursement dentaire* maximum par dent	180 €	
Involiditá normananta à na	rtir do 6% (1)		maximum par accident	520 €	
Invalidité permanente à pa	Capital de	référence	Forfait hospitalier*	Garanti	
De 6 % à 32 %		22 000 €	Remboursement des bris de lunettes*		
De 33 % à 65 %		44 000 €	Dans la limite de :	90 €	
De 66 % à 100 % Franchise relative sur le taux d'	'invaliditá	66 000 € 6%	Frais de rapatriement dans la limite de	900€	
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux Frais de recherche (pour le cavalier)					
et d'hospitalisation dans la		5 200 €	Dans la limite de :	1800€	
Frais de transport des bles	sés*		Aide pédagogique (à compter du 31e j	our d'incapacité)	
Dans la limite de 520 € Dans la limite de : 1800 € *Après intervention des régimes obligatoires et, le cas échéant, complémentaire d'assurance maladie. Si le bénéficiaire ne dispose pas d'un régime de base d'assurance maladie, l'indemnité est calculée comme s'il bénéficiait du régime de la Sécurité Sociale. Pour éviter un refus de prise en charge, tout accident doit nous être déclaré dans un délai de 15 jours où vous en avez connaissance. Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.					
(1) L'indemnité versée est égale	e est inférieur à 6%, nou	s n'intervenons pas. Si le t	pital de référence (ex : si invalidité 20 % : 22 000 aux d'invalidité est supérieur ou égal à 6%, l'inden		
Garanties complémentaires					
0	Vous pouvez souscrire des garanties complémentaires payantes :				
-Garantie	-Le capital de référence est porté à 80 000€ en cas d'invalidité permanente supérieure à 33% (au lieu de 44 000€ et 66 000€ dans les garanties de base. Ex : si 40%, indemnité de 32 000€) + 25 €				
Invalidité renforcée -Garantie Or				+ 25 €	
7				+ 46 € + 81 €	
-Garantie Ente -Garantie Préjudice	-Majoration de 100 % des capitaux Décès et Invalidité permanente > à 6% + 81 € -La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 10 000€. Franchise relative : la garantie				
Esthétique s'applique à condition que le préjudice esthétique soit évalué à plus de 500€ + 10 €					
N'hésitez pas à contacter l'assureur pour des garanties personnalisées.					
HELMETT – Tél. 02.31.06.28.99					

3 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris / indem.ia@helmett-assurances.com